

Séance du 15 septembre 2025

Délibération n° 15092025-02

<p>Nombre de membres : - en exercice : 14 - présents : 12 - votants : 14 - absents excusés ayant donné procuration : 2 - absents excusés : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq et le quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.</p>
<p>Date de convocation : 11 septembre 2025 Date d'affichage : 11 septembre 2025</p>	<p>Présents : Christophe BEC, Aurore BORREDA, Axelle BOYER, Régine BROS, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Yannick RECOULES, Michel ROUMEGOUS, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.</p>
<p>Objet de la Délibération : Budget annexe Lotissement Les vignes Décision modificative n°1</p>	<p>Excusés : Francis CAZARD (pouvoir donné à J. MOLIERES), Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à M. ROUMEGOUS).</p> <p>Secrétaire de séance : Yannick RECOULES.</p>

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le Budget Primitif du Budget annexe Lotissement Les vignes afin d'intégrer des dépenses relatives au paiement des dépôts de pièces chez le notaire. Monsieur le Maire présente la proposition de modification suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6045 : Achats d'études et prestations de services (terr		1 500.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 500.00 €		
R 7015 : Ventes de terrains aménagés				1 500.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diver				1 500.00 €
Total		1 500.00 €		1 500.00 €
Total Général		1 500.00 €		1 500.00 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la modification du Budget annexe Lotissement Les Vignes telle qu'elle figure ci-dessus ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour procéder à la mise en œuvre de cette décision et signer tout document s'y rapportant.

VOTES :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture,
Publié et notifié le 18 septembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Yannick RECOULES

Le Maire,
Jacques MOLIERES


